

APPEL DE CANDIDATURES



Prix Shenzhen de la relève en design
Shenzhen Design Award for Young talents

Une initiative de la Ville de Shenzhen
dans le cadre du Réseau des villes créatives de l'UNESCO

En collaboration avec le Bureau du design de la Ville de Montréal
3 juillet 2013



TABLE DES MATIÈRES

- 1. DESCRIPTION**
- 2. ADMISSIBILITÉ**
- 3. PRIX**
- 4. FRAIS DE PARTICIPATION ET DE DÉPLACEMENT**
- 5. JURY**
- 6. DOSSIERS DE CANDIDATURE**
- 7. CRITÈRES DE SÉLECTION**
- 8. QUESTIONS**
- 9. MODALITÉS**
- 10. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**
- 11. CALENDRIER**

1. DESCRIPTION

Le Bureau de la Promotion de Shenzhen (Ville UNESCO de design) ainsi que le Centre culturel créatif de Shenzhen (SCCC) invitent les designers issus des 34 villes du Réseau des villes créatives de l'UNESCO à soumettre leur candidature pour des Prix visant à reconnaître le succès et le talent des jeunes créateurs de 35 ans et moins.

Les Prix Shenzhen de la relève en design (appelé ci-après Prix) visent entre autres à favoriser les échanges entre les jeunes designers de différents pays, la coopération entre les villes créatives de l'UNESCO, et le partage d'expériences et d'idées pour le développement des industries créatives et culturelles.

Sous le thème **Le design comme moteur de relance des économies locales**, l'objectif des Prix est de récompenser les efforts des designers de la relève, qui, par leur créativité, ont contribué à l'amélioration de la qualité de l'environnement, au développement social et économique et, plus particulièrement à la qualité de vie dans les villes. Les Prix visent également à promouvoir le design comme un levier important pour la relance des économies locales.

En tant que Ville UNESCO de design, Montréal, par le biais de son Bureau du design, est fière de collaborer au processus menant à la sélection des lauréats. Comme Montréal, chacune des villes créatives participantes pourra soumettre un maximum de 5 candidatures de designers locaux. Parmi l'ensemble des candidatures internationales reçues, la ville de Shenzhen remettra un maximum de 18 Prix, sous forme de bourses totalisant 165 000 dollars américains, pour récompenser le talent de la relève.

L'appel de candidatures se fera en deux étapes :

- Une première étape visant à sélectionner 5 projets de designers montréalais (1 étudiant et 4 professionnels) par un jury local.
- Une deuxième étape anonyme visant à choisir les lauréats parmi les designers présélectionnés par chacune des villes, par un jury international.

Ce document d'appel de candidatures concerne la première étape de présélection seulement. Le Bureau du design de la Ville de Montréal encadrera le dépôt des dossiers de candidature sélectionnés par le jury montréalais auprès de la ville de Shenzhen. À titre informatif, les détails du processus et les exigences pour la deuxième étape se trouvent sur le site Internet dédié aux Prix www.szday.org

2. ADMISSIBILITÉ

Est admissible à participer à ces Prix, tout individu et toute firme ou équipe qui respecte les conditions suivantes :

Catégorie professionnelle :

- Est membre d'un ordre professionnel ou d'une association professionnelle dans les domaines de l'aménagement et du design (architecture; architecture de paysage; urbanisme; design urbain, intérieur, de l'environnement, d'événements; design industriel ou design graphique). Peut également être admissible, toute personne diplômée d'un programme universitaire menant à la conception ou à la réalisation de projets d'aménagement dans les domaines susmentionnés **ou** toute personne qui possède au moins 5 ans d'expérience et dont la pratique dans le domaine

pertinent est reconnue par ses pairs. Le cas échéant, la reconnaissance doit être attestée par une lettre d'appui d'une personne qui serait admissible selon les 2 premières conditions énoncées.

- Est âgé de 35 ans ou moins en date du 31 décembre 2013; ou dans le cas d'une firme ou équipe, la moyenne d'âge des membres est de 35 ans ou moins.
- Exerce principalement à partir d'un bureau situé à Montréal au moment du dépôt de la candidature.
- Soumet un projet entièrement réalisé (ou disponible sur le marché dans le cas de produits commerciaux) entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 octobre 2013. Aucun projet en cours de développement ou projet prototype ne sera accepté.

Catégorie étudiante :

- Est inscrit à temps plein dans un établissement scolaire universitaire montréalais dans les domaines susmentionnés, au moment du dépôt du dossier de candidature.
- Est âgé de 35 ans ou moins en date du 31 décembre 2013; ou dans le cas d'une équipe, la moyenne d'âge des membres est de 35 ans ou moins.
- Réside à Montréal au moment du dépôt de la candidature.
- Soumet un projet réalisé ou un projet conceptuel. Les esquisses, maquettes et prototypes sont acceptés.

3. PRIX

Il n'y a aucun prix ou rémunération pour les designers montréalais sélectionnés à la première étape. À la deuxième étape, les lauréats se partageront les bourses suivantes remises par Shenzhen :

Catégorie professionnelle :

Grand prix (jusqu'à un maximum de 3 lauréats) :
30 000 \$ US par lauréat

Prix de mérite (jusqu'à un maximum de 10 lauréats) :
5 000 \$ US par lauréat

Catégorie étudiante :

Prix de la relève (jusqu'à un maximum de 5 lauréats) :
5 000 \$ US par lauréat

Le jury montréalais sélectionnera un maximum de 5 candidats (4 professionnels et 1 étudiant). Le jury international se réserve le droit de remettre le nombre de prix souhaité ou de ne remettre aucun prix, jusqu'à un maximum de 18. La décision du jury est finale et sans appel.

4. FRAIS DE PARTICIPATION ET DE DÉPLACEMENT

Il n'y a aucuns frais d'inscription pour déposer une candidature aux étapes 1 et 2. Pour accepter les Prix, tous les lauréats de la catégorie Grand prix doivent être présents à une cérémonie qui aura lieu à Shenzhen en décembre 2013. Trois nuits d'hébergement seront offertes par le SCCC. Pour tous les lauréats de la catégorie étudiante, les billets d'avion et l'hébergement de trois nuits seront offerts.

5. JURY

Le jury montréalais responsable de recommander 5 candidatures au jury de Shenzhen est composé des personnes suivantes :

- Mickaël Carlier, président, Novae
- André Desrosiers, designer industriel, professeur, École de design, UQAM
- Chantal Ladrie, designer d'intérieur, Lemay
- Juliette Patterson, architecte et architecte-paysagiste associée, Catalyse Urbaine
- Ron Rayside, architecte associé, Rayside Labossière

Le jury international qui décernera les Prix est composé de 7 membres provenant de différents pays et ayant des expertises complémentaires en design. Les noms et biographies des membres du jury seront annoncés sous peu sur le site Internet www.szday.org.

6. DOSSIERS DE CANDIDATURE

ÉTAPE 1: CANDIDATURES POUR MONTRÉAL

Chaque dossier de candidature doit comprendre :

- Un document descriptif de format de 8.5" X 11", relié à la vertical, imprimé en une (1) copie, comprenant un maximum de sept (7) pages, où figurent les informations suivantes :
 - Page 1 : page couverture.
 - Page 2 : identification de l'individu, de la firme ou de l'équipe; coordonnées complètes et lieu d'affaire ou de résidence; date de naissance de chacun des membres; champs d'expertise (ou domaines d'étude).
 - Page 3 : texte descriptif d'un maximum de 500 mots expliquant la nature du projet, en quoi celui-ci répond au thème 2013 et rencontre les critères d'évaluation.
 - Pages 4 à 7 : photos du projet ou du produit.
- Une preuve d'admissibilité. Pour les professionnels : certificat d'ordre ou d'association professionnelle dans le domaine du design et de l'aménagement; ou diplôme d'études universitaires dans ces domaines; ou lettre d'appui d'une personne admissible. Pour les étudiants : preuve d'inscription à temps plein dans le domaine du design et de l'aménagement dans un établissement universitaire montréalais à la session d'automne 2013.
- Un CD, DVD ou clé de mémoire qui comprend une version numérique des documents ci-hauts (pdf).

Les dossiers de candidature peuvent être présentés en français ou en anglais. Un individu, une firme ou une équipe ne peut soumettre plus d'un dossier de candidature (projet).

Les dossiers de candidature doivent être acheminés à l'adresse suivante, sous la seule responsabilité des candidats, au plus tard le 13 septembre à midi, heure de Montréal.

Bureau du design - Ville de Montréal
Prix Shenzhen de la relève en design
303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

La Ville de Montréal ne peut être tenue responsable d'une erreur de destination ou d'un dépassement du délai de livraison d'un document transmis par un candidat ou une quelconque tierce partie. Elle ne peut non plus être tenue responsable de bris, de dommage ou de détérioration d'un document fourni par un candidat pendant qu'un tel document est en sa possession.

ÉTAPE 2: CANDIDATURES SÉLECTIONNÉES POUR SHENZHEN

Les dossiers de candidature doivent être présentés en anglais.

Les exigences pour la deuxième étape se trouvent sur le site Internet des Prix. En plus des éléments de la première étape, il est permis de joindre (optionnel) un document Powerpoint, une vidéo, une animation, et/ou des produits.

7. CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury évalue les projets des dossiers de candidature en se référant aux critères ci-dessous. Ces critères s'appliquent à l'étape 1 (présélection montréalaise) et à l'étape 2 (sélection internationale des lauréats).

- Contribution à la relance des économies locales.
- Augmentation des ventes (si applicable), réduction des coûts, amélioration de la qualité, de la productivité et de la rentabilité.
- Amélioration du développement durable en milieu urbain, du développement socio-économique et de la qualité de vie des citoyens.
- Innovation, singularité, créativité, esthétique, durabilité et convivialité.
- Reconnaissance internationale, succès social et commercial.

8. QUESTIONS

Toute question ou demande de précision doit être adressée, par courriel, à la conseillère professionnelle mandatée par le Bureau du design de la Ville de Montréal.

Véronique Rioux, designer industriel, ADIQ
prixshenzhen@mtlunescodesign.com

Les réponses aux questions seront disponibles sur le site Internet
www.mtlunescodesign.com

9. MODALITÉS

Pour la première étape de remise du dossier de candidature, ce présent document a préséance sur l'information contenue sur le site international des Prix.

Par le dépôt d'un dossier de candidature aux étapes 1 et 2, les participants acceptent toutefois l'ensemble des conditions de participations détaillées au www.szday.org

http://www.szday.org/content/2013-05/15/content_8055984.htm

10. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Par la présente, le candidat reconnaît être le seul propriétaire du Design et reconnaît détenir tous les droits incluant, mais pas seulement, le copyright, les droits de création et toute autre propriété et droit de propriété intellectuelle sur ou appartenant au projet. Toute infraction conduira à une disqualification immédiate du candidat et un retrait total des travaux¹. Le SCCC devra être assuré contre toutes actions, déclarations, pertes, dommages, coûts ou dépenses auxquels il peut être ou a été exposé en cas d'infraction.

Par la présente, le candidat représente et garantit un Design original et créé indépendamment et sans transgression, brèche, préjudice, violation de propriété, d'intérêts et de droits (incluant, mais pas seulement, les droits contractuels, droits d'utilisateur, copyright, droit de conception, brevets et toutes autres marques déposées et droits de propriété intellectuelle enregistrés ou autre) de toute tierce partie. Le candidat accepte d'assurer en totalité le SCCC contre toutes actions, réclamations, vols, dommages, coûts et dépenses qui pourraient se produire ou se sont produits en résultat de toute brèche de cette représentation ou garantie. S'il s'avérait avec le recul qu'un candidat ou qu'un lauréat viole les droits d'une tierce partie, le SCCC se réserve le droit de disqualifier le candidat et de révoquer l'attribution du prix. Les clauses de responsabilité ci-dessus s'appliquent en conséquence à toutes les pièces fournies par le SCCC en coopération avec la participation du candidat à ce Prix².

11. CALENDRIER

ÉTAPE 1: CANDIDATURES POUR MONTRÉAL

- Annonce de l'appel de candidatures 3 juillet 2013
- Date limite de dépôt de candidatures 13 sept. 2013, midi heure de Mtl
- Réunion du jury à Montréal 24 septembre³

ÉTAPE 2: CANDIDATURES SÉLECTIONNÉES POUR SHENZHEN

- Date limite de dépôt des candidatures 20 oct. 2013, 6am heure de Mtl
- Date limite de réception du matériel à Shenzhen 31 octobre 2013
- Réunion du jury international et choix des lauréats Novembre 2013
- Cérémonie de remise de prix à Shenzhen Décembre 2013

¹ De rares exceptions pourront être laissées à la discrétion du jury pour les étudiants qui élaborent les cas explicitement, dans le cas où ils peuvent le justifier.

² Il sera réitéré que les candidats sont les seuls propriétaires de tous les droits relatifs au Design qu'ils présentent qui incluent, mais ne se limitent pas aux droits contractuels, droits d'utilisations, copyright, droits de conceptions, brevets et toutes autres marques déposées et droits de propriété intellectuelle. Toute utilisation ou modification du Design par le SCCC est dans un but de promotion (dont expositions et publications promotionnelles) du Prix seulement.

³ Dates sujettes à changements

Montréal Ville
UNESCO de design

Ville de Montréal
Bureau du design
303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Canada

info@mtlunescodesign.com
mtlunescodesign.com

MTL
UNESCO
DESIGN
.COM

PRODUCTEUR

Bureau du design
Montréal 